COMMUNE D'ORBIGNY – Année 2024

SESSION DU 23 septembre 2024

Réunion du Conseil Municipal en mairie, le lundi 23 septembre à 19 heures 45.

Ordre du jour :

Validation du procès-verbal du 29 juillet 2024.

Délibérations

- **Finances**

Demande de subvention MSA – Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles
Décision Modificative n°2 – ajustement des crédits

- **Personnel communal**

Adhésion au contrat d'assurances statutaires CDG37 – 2025-2028
Instauration des heures complémentaires et supplémentaires

- **Autres domaines de compétences**

Participation à l'appel à projets « Tri hors Foyer »
Projet de centrale agrivoltaïque – lieu-dit Salmère

- **Intercommunalité**

Désignation d'un élu membre du COPIL « Police de Publicité »

- **Décisions du Maire**

Octroi d'une concession dans le cimetière communal

- **Informations et questions diverses**

Travaux d'enherbement du cimetière- information du public
Mise à disposition d'un local pour les « Papillons d'Orbigny »
Installation boîte à livres
Installation composteurs partagés – choix d'une date et d'un volontaire

Date convocation : 16 septembre 2024
Date d'affichage : 16 septembre 2024

Présents : CHARBONNIER Jacky, BOURDAIS Patrick, RENOUX Eric, JOYOT Marie-Hélène, DESCHAMPS Jean-Pierre, VERRIER Jean-Marie, MAHUTEAU Stéphane, DUFOUR Guillaume, GIRARD Maxime, DROSSEAU Monique, LOTHION Isabelle.

Absent(s) excusé(s) : VIGNON Isabelle, GENDRON Audrey.

Secrétaire de séance : MAHUTEAU Stéphane

Validation du procès-verbal du 29 juillet 2024
Monsieur le Maire ouvre la séance.
Il demande alors aux membres présents le 29 juillet 2024 de valider le procès-verbal.
Aucune autre remarque n'étant formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

- **Finances**

Demande de subvention MSA – Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles.
Délibération n°2024-030 (7. Finances locales-7.5 Subventions) Accusé de réception en préfecture 037-213701774-20240924-2024_030-DE Reçu en Sous-Préfecture le 24 /09/2024 et publié le 24/09/2024.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de rénover le bâtiment de l'ancienne poste afin d'en faire une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). Un architecte a été retenu et un chiffrage global des travaux vient de nous être communiqué : 345.000 € TTC. Pour financer cette opération il sera nécessaire de solliciter des subventions. Une première opportunité s'offre à nous avec l'appel à projets de la MSA « Grandir en milieu rural », dont la date butoir des dépôts des candidatures est fixé au 30/09/2024.
Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre une délibération pour solliciter une aide dans le cadre de l'opération « Grandir en milieu rural » de la MSA pour le projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles et l'autoriser à signer les documents ayant rapport avec ce dossier. D'après les documents en notre possession, la subvention sollicitée représenterait 8% de l'investissement, soit 23.040 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de solliciter la MSA Berry-Touraine pour l'octroi d'une subvention pour le projet MAM.

Décision Modificative n°2 – ajustement des crédits.
Délibération n°2024-031 (7. Finances locales-7.1 Décisions budgétaires) Accusé de réception en préfecture 037-213701774-20240924-2024_031-DE Reçu en Sous-Préfecture le 24/09/2024 et publié le 24/09/2024.

Un tableau récapitulant les opérations supplémentaires ou modifiées est distribué à chaque élu. Les recettes supplémentaires en fonctionnement représentent 25.595 €. Elles sont réparties sur les postes le nécessitant (Voirie, Personnel, Cotisations sociales) ou placées sur des postes en réserve (Alimentation, Entretien bâtiments publics). Des ajustements de 15.479 € sont également inscrits en investissement.

A l'unanimité le Conseil municipal valide cette Décision Modificative et les élus sont invités à signer l'arrêté de cette Décision Modificative du budget.

- **Personnel communal**

Adhésion au contrat d'assurances statutaires CDG37 – 2025-2028.
Délibération n°2024-032 (4. Personnel communal-4.1Personnel titulaire et stagiaire de la FPT) Accusé de réception en préfecture 037-213701774-20240924-2024_032-DE Reçu en Sous-Préfecture le 24/09/2024 et publié le 24/09/2024.

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'ORBIGNY, par délibération du 25/09/2023, a

chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.
Le Centre de Gestion nous a communiqué les résultats de la consultation organisée dans le courant du premier semestre 2024 qui sont :
Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES
Courtier gestionnaire : RELYENS
Régime du contrat : capitalisation
Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire
Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2025 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois.
Catégorie(s) de personnel assuré, taux de cotisation retenu(s) et garanties souscrites :
Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
6,99%
Tous risques avec **franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire**
Prise en charge des indemnités journalières à hauteur de 90%
Tous risques avec **franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire** :
M. le Maire propose donc d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour les années 2025-2028 aux conditions ci-dessus. Et de l'autoriser à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

Instauration des heures complémentaires et supplémentaires
Il nous arrive de régler des heures complémentaires à nos agents qui ne sont pas à temps complet. À la suite d'un contrôle inopiné de la trésorerie, il s'avère que la commune n'a jamais pris la délibération ad hoc. Cette situation dure depuis de nombreuses années. Le SGC nous a fait savoir qu'il serait bon de nous mettre en conformité d'où le projet de délibération qu'il nous est demandé de prendre aujourd'hui. Il s'agit d'un projet de délibération, parce que le Comité Technique de la Fonction Publique doit d'abord donner son aval avant adoption. Eric Renoux s'interroge sur le fait que Mme Jean ne travaille pas à temps complet ce qui l'oblige parfois à faire des heures complémentaires. Monsieur le Maire lui répond que c'est un choix personnel.

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité valide ce projet de délibération.

- **<u>Autres domaines de compétences</u>**

Participation à l'appel à projets « Tri hors Foyer ».
Délibération n°2024-033 (8. Domaine et compétence par thème.8.8-Environnement- Accusé de réception en préfecture 037-213701774-20240924-2024_033-DE Reçu en Sous-Préfecture le 24/09/2024 et publié le 24/09/2024.

La loi AGEC (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) généralise au 1er janvier 2025, la collecte séparée des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyers. 40% des déchets jetés dans les corbeilles de rues sont des emballages.
Le service déchets ménagers de la CCLST propose un appel à projet « Tri hors foyer » porté par CITEO (entreprise qui a pour mission de réduire l'impact environnemental des emballages), dont l'objectif est d'aider les collectivités à l'installation d'équipements de pré-collecte dans l'espace public.

Les collectivités adhérentes bénéficieront d'un mini audit destiné à estimer leurs besoins. La subvention sera de 400€ / poubelle acquise.
Marie-Hélène Joyot fait remarquer que les consignes de tri ne sont pas toujours respectées par les loueurs de la salle des fêtes et qu'il serait peut-être bon de créer un panneau avec consignes. M. le Maire rapporte le conseil que lui a prodigué un locataire d'un gîte sur l'opportunité de mettre à disposition un écriteau-informations (adresse des poubelles, horaires des services publics etc.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'engager dans l'appel à projet « Tri hors foyer » porté par CITEO, proposé par le service déchets ménagers de la Communauté de communes Loches Sud Touraine.

Projet de centrale agrivoltaïque – lieu-dit Salmère
Délibération n°2024-034 ((8. Domaine et compétence par thème.8.8-Environnement - Accusé de réception en préfecture 037-213701774-20240924-2024_034-DE Reçu en Sous-Préfecture le 24/09/2024 et publié le 24/09/2024.

Il s'agit d'un projet de 35 ha porté par la société Agrivolt sur les terres de Julien Raffeau à Salmère, éleveur bovins.
Monsieur le Maire a rencontré l'exploitant et le représentant d'Agrivolt qui lui ont présenté le projet. Pour information la production future est estimée à 19 Mkw. Les revenus fiscaux escomptés seront de 59.143 € / an pour les 20 premières années et 142.120 € les années suivantes à partager avec la CC et le Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à scrutin public, donne un avis favorable au projet agrivoltaïque par 10 voix pour et 1 abstention (Jean-Pierre Deschamps) et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile dans le cadre de ces démarches.

- **<u>Intercommunalité</u>**

Désignation d'un élu membre du COPIL « Police de Publicité »
Délibération n°2024-035 (5-Institutions et vie politique-5-3-Désignations de représentants) Accusé de réception en préfecture 037-213701774-20240925-2024_035-DE Reçu en Sous-Préfecture le 25/09/2024 et publié le 25/09/2024.

Dans le cadre du service communautaire ADS (Aide au traitement des documents d'urbanisme), la commune adhéré le mois dernier au domaine « **police de publicité** ». Pour donner suite à notre adhésion nous devons désigner un membre du futur COPIL (Comité de Pilotage) de ce service.
Un appel au volontaire est lancé mais personne n'y répond.

Après discussions, le conseil municipal désigne Monsieur le Maire pour représenter la commune au COPIL « Police de proximité ».

- **<u>Décisions du Maire</u>**

2024/13 : Octroi d'une concession dans le cimetière communal
Il s'agit d'une cave-urne concédée à la famille Salmon Robert.

- **<u>Informations et questions diverses</u>**

Travaux d'enherbement du cimetière- information du public.
Chaque élu s'est vu remettre une note rédigée par les services techniques à l'intention de la population. Note qui résume la nécessité d'enherber le cimetière.

Mise à disposition d'un local pour les « Papillons d'Orbigny ».
Devant le problème de l'alimentation et de l'évacuation de l'eau de l'appartement de la salle des fêtes, nous avons sollicité la communauté de communes pour la mise à disposition de l'appartement sis au-dessus de la boulangerie afin d'y installer l'association les « Papillons », voire aussi la calligraphie.
La communauté de communes a émis un avis favorable et nous attendons la convention qui sera présentée au Bureau communautaire du 26 septembre pour conclure.

Installation boîte à livres.
Elle est installée place des AFN (le champ de foire).

Installation composteurs partagés – choix d'une date et d'un volontaire
La communauté de communes va installer deux composteurs partagés sur la commune. L'un place des AFN et l'autre au niveau de la station d'épuration, rue du Maquis d'Epernon.
Seules les personnes ne disposant pas d'au moins 100 m² pourront en bénéficier ce qui représente 52 ménages.
Le lancement de l'opération de mise à disposition est prévu entre les semaines 39 et 50, soit du 23 septembre à la mi-décembre. Elle sera animée par un membre de la CCLST accompagné d'un volontaire local qui essaieront de promouvoir l'utilisation des composteurs. Elle s'achèvera par un moment de convivialité financé par la CCLST.
Nous devrons communiquer à la CCLST le choix du volontaire et de la date. La date retenue n'est pas fixée. En revanche Jean-Marie Verrier et Monique Drosseau acceptent d'accompagner le représentant de la communauté de communes le jour venu.

- **<u>Questions orales</u>**
  -*Monique Drosseau* souhaiterait savoir si nous renouvelons la même opération pour les cadeaux de fin d'année aux personnes âgées qui ne pourront pas participer au repas du 11 novembre. Il lui est répondu par l'affirmative.
  -*Eric Renoux :*
- Donne au conseil le choix de la commission fêtes pour le repas du 11 novembre qui est approuvé.
- Signale que le comité des fêtes va faire l'acquisition d'un barnum et demande au conseil si la commune ne pourrait pas en profiter pour remplacer l'existant en mauvais état. Le conseil est d'accord sur le budget 2025.
- Interroge Monsieur le Maire sur les résultats du recensement. Ils ne sont encore pas connus.
- Rappelle qu'une ancienne habitante, Madame Henriette Vonnet va bientôt fêter ses 100 ans et qu'il serait bon de marquer l'évènement. Monsieur le Maire lui répond favorablement dans la mesure où sa fille serait d'accord.
  -*Jean-Marie Verrier* propose l'installation d'un banc connecté.
  -*Isabelle Lothion* présente les décorations qu'elle compte créer pour marquer « Octobre rose ».
  -*Marie-Hélène* informe le conseil qu'elle a utilisé le budget mis à sa disposition pour compléter les décorations de Noël.

-*Maxime Girard* fait le point sur les travaux de l'école. Une réunion de chantier est programmée mercredi 25 septembre à 9 heures.
Il informe le conseil du projet du SDIS qui souhaite regrouper à Orbigny les trois centres de secours Orbigny/Nouans-les Fontaines et Céré-la-Ronde.
-M. le Maire annonce le retour à mi-temps de Magali Moreau au 1er octobre et les modifications induites au niveau des horaires de l'Agence Postale Communale.

Levée de séance
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 Heures 35.

Prochaine réunion
Lundi 28 octobre, même heure, même lieu sauf urgences ou imprévus.

SOMMAIRE CHRONOLOGIQUE

Numéro	Thème	Objet	Page
2024_030	**Finances locales**	Demande de subvention MSA – Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles.	41
2024_031		Décision Modificative n°2 – ajustement des crédits.	41
2024_032	**Personnel communal**	Adhésion au contrat d'assurances statutaires CDG37 – 2025-2028.	41-42
		Projet de délibération Instauration des ITHS	42
2024_033	**Autres domaines de compétences**	Participation à l'appel à projets « Tri hors Foyer ».	42
2024_034		Projet de centrale agrivoltaïque – lieu-dit Salmère	43
2024_035		Désignation d'un élu membre du COPIL « Police de Publicité »	43
2024-13	**Etats des décisions**	Octroi d'une concession dans le cimetière communal	43
	Questions diverses	Travaux d'enherbement du cimetière	44

Numéro	Thème	Objet	Page
	Questions orales	Mise à disposition d'un local intercommunal pour les « Papillons d'Orbigny » Installation de la boîte à livres Installation des composteurs Cadeaux de fin d'année pour les personnes âgées Choix de la commission « Fêtes et cérémonies » pour le repas du 11 novembre Acquisition d'un barnum Point sur le recensement 2024 100 ans de Mme VONNET Henriette Installation d'un banc connecté Décorations pour « Octobre Rose » Achat de décorations de Noël Point sur les travaux de l'école Projet du SDIS de regroupement des centres de secours d'Orbigny, Nouans les Fontaines et Céré la Ronde Retour en TPT de Mme MOREAU Magali au 1er octobre	44- 45

EMARGEMENTS

Le Maire **La secrétaire de séance**
Jacky CHARBONNIER **Stéphane MAHUTEAU**